



Temps de pause loin de mon lieu de travail.

Par **caladois69**, le **28/06/2009** à **22:00**

Bonjour,

je suis chauffeur livreur en moins de 3T5 dans une société de livraison de surgelé à domicile. Nos horaires de livraison sont de 10 à 14h et de 17 à 21h.

De ce fait nous restons entre 2 et 3h (voir souvent plus) dans le camion à ne rien faire.

Même si le secteur où nous sommes est trop loin pour que l'on puisse rentrer chez nous, la société ne nous compte pas ces heures. Elle estime que nous sommes en pause et donc non rémunéré. A-t-elle le droit?